

QUE RESTE-T-IL
DES ACCORDS D'ÉVIAN ?
INTERPRÉTATION ET MÉMOIRE
(Conclusion page 243...)



Comment parler des accords d'Évian ? Comment les juger et les commémorer ? Les prises de position sont extraordinairement variées et contradictoires ; dès 1962 les interprétations ont été diverses et, contrairement à ce qu'ont pu indiquer les deux référendums, les opinions sont loin d'être positives ; les Algériens civils ou militaires y voient souvent une étape vers la révolution, vouant ainsi les accords à une vie particulièrement éphémère ; les négociateurs français disent leur déception après leur espoir ; les pieds-noirs souffrent d'avoir à quitter leur terre ; les harkis souffrent de l'abandon des Français.

Cinquante ans après leur signature, il n'y a pas de synthèse possible, tant les mémoires sont diverses, contradictoires, toujours passionnelles et souvent nostalgiques, d'autant que l'amalgame persiste entre les accords d'Évian et le cessez-le-feu signés le 18 mars 1962, résultats d'une négociation d'un côté, l'après-guerre qui voit leur application bafouée de l'autre. Les prises de position politiques, à l'occasion des commémorations notamment, au cours de la dernière décennie, sont là pour le rappeler.

DES INTERPRÉTATIONS NÉGATIVES

D'ailleurs, comment interpréter et respecter un texte qui est déjà ambigu par son statut ? En effet, le terme d'« accords » n'est pas mentionné. Les partisans de l'Algérie française reprochent au général de Gaulle d'avoir tout cédé, tandis que les Algériens y voient une construction néocolonialiste inacceptable.

Le 18 mars, les négociateurs étaient fatigués, mais soulagés, ils se sont serré la main, puisque cette Conclusion des pourparlers d'Evian mettait fin à sept ans de guerre et cent trente-deux ans de colonisation. La lecture du long texte montre que tout a été discuté ; des conditions de la fin des opérations militaires au sort des Européens et des Algériens fidèles à la France, de l'avenir du Sahara aux formes de coopération entre les deux Etats. Et pourtant, ce texte complet constitue une plaie à vif. Faut-il alors parler d'échec ? La période transitoire sous l'autorité de l'Exécutif provisoire a été un long moment de désillusion plus que d'espoir chez beaucoup - Européens et harkis ; tandis que du côté du FLN, les rivalités se sont fait très tôt sentir, avant même la signature, et les tensions se sont vite révélées ; partout la violence : celle de l'OAS, celle de l'ALN qui ne voulaient pas de négociation, chacune pour ses propres raisons.

Les accords d'Evian sont un texte sans valeur.

Aux yeux de certains juristes, le texte des accords d'Evian n'a pas de valeur juridique : il est signé, certes, publié au *Journal officiel de la République française*¹, mais il ne l'est pas en Algérie, et n'a pas fait l'objet

¹ JO, 20mars 1962

d'une loi. Il ne peut donc avoir de dimension contraignante, aussi peut-il être plus facilement rejeté, la valeur morale de la signature n'engageant pas tout le monde. Pour les Algériens, il ne peut prévaloir sur la plateforme de la Soummam, le programme du FLN mis en place dès 1954.

Pourtant ces accords marquent la fin de la guerre, puisque le cessez-le-feu a été signé par les deux parties, alors que le FLN avait refusé, un an plus tôt la trêve qu'avait demandée le général de Gaulle et que seule la France a observée à partir de la première rencontre d'Évian jusqu'au 2 août - sans effet. Les négociateurs ont travaillé avec la plus grande attention aux multiples aspects qui se sont posés alors : entre le poids de l'idéologie défendue par le FLN, attaché à la sauvegarde du programme fondateur de la Soummam refusant tout ce qui pouvait se rattacher au néocolonialisme, et la volonté du président de la République de détacher le « boulet » que constituait l'Algérie pour la France, le chemin était étroit et escarpé.

« Évian, ce n'est pas une négociation, c'est une mascarade dans laquelle on a tout lâché, y compris le pétrole² » : ce propos d'André Jacomet, haut fonctionnaire en poste en Algérie jusqu'en novembre 1960, est tout à fait représentatif de ce que pensent beaucoup et que Jacques Soustelle écrit avant la fin des négociations : « De mois en mois, [de Gaulle] a renoncé aux conditions et aux préalables. Il a accepté - lui qui avait déclaré avec superbe : "Pour qui me prennent-ils ?" - de négocier avec le FLN, alors que celui-ci continuait à assassiner et que les couteaux n'étaient pas déposés au vestiaire. Il a lâché le Sahara. Tout le monde voit qu'il se contenterait des plus vagues "garanties" verbales promises aux Européens pour s'en déclarer satisfait³. » Pour autant, est-ce vraiment une « mascarade », comme le dit André Jacomet, une mystification, « une vaste fumisterie », comme le pensent beaucoup de pieds-noirs ? De Gaulle a-t-il menti ou trahi ? Il est difficile de dire que le chef de l'État savait ce qu'il allait faire, si ce n'est négocier, faire la part entre le militaire et le politique, discuter avec l'adversaire. « L'essentiel est

que s'ouvre une négociation officielle »⁴, avait-il dit aux négociateurs avant Évian I, lors des premiers contacts secrets ; « L'essentiel est d'aboutir⁵ », dit-il au dernier moment ; il entend donner l'impression de tenir le jeu en main, céder selon le moment et sur les points choisis par lui-même.

« *Les accords d'Évian sont une capitulation sans défaite* » (Alfred Fabre-Luce)⁶

Les libelles se multiplient chez ceux qui ont encore un peu d'humour ; une parodie du Cid circule chez les pieds-noirs et les partisans de l'Algérie française :

« De Gaulle, ô désespoir, ô vieillard ennemi,
M'as-tu donc tant vécu que pour cette infamie,
Et ne t'es-tu blanchi dans les travaux guerriers
Que pour de notre armée flétrir tous les lauriers.
Ô toi, qu'avec respect, la France trompée admire
Ô toi, qui, en deux ans, a bradé notre empire,
Abandonné tous ceux qui vivaient sous nos lois
Tu trahis la Patrie. Mais qui donc t'a fait Roi ? »

Le général de Gaulle avait décidé d'en finir avec la guerre d'Algérie. Tout l'y poussait : le contexte international et les pressions que la France subissait de la part de l'ONU et de ses divers partenaires ; la volonté de placer le pays au rang qui devait être le sien, en cette seconde moitié du XX^e siècle - c'est-à-dire en dehors de toute idée d'empire colonial. Faire rentrer le pays dans le club restreint des puissances nucléaires, moderniser l'armée et l'économie, nécessitaient une autre mobilisation. « L'Algérie de papa »⁷ était bien finie ; pourtant, le Général avouait plus discrètement que pour un homme de sa génération cette politique était un déchirement. De Gaulle a-t-il bradé l'Algérie, tout abandonné, des hommes aux richesses naturelles et aux bases militaires

² CHSP, archives orales, Odile Rudelle-André Jacomet, oct. 1979. André Jacomet, secrétaire général du délégué général du gouvernement, Paul Delouvrier, a démissionné après le discours du général de Gaulle sur « la République algérienne » du 4 novembre 1960

³ Jacques Soustelle, op.cit., p. 249 (N.B. : son livre a été terminé avant la signature des accords d'Évian, en janv. 1962).

⁴ Charles de Gaulle, Lettres, notes et carnets, note pour Louis Joxe à propos d'un contact avec une délégation du FLN, 7 mars 1961, déjà citée.

⁵ Ibid, instruction ultime pour Louis Joxe, 18 fév. 1962, déjà citée.

⁶ Cité par Charles-Robert Ageron, « Les accords d'Évian », op. cit., p. 12

⁷ Selon l'expression que le Général a utilisée devant le directeur de L'Echo d'Oran, Pierre Laffont, le 29 avril 1959.

? Il est évident que le chef de l'État avait une vision quelque peu « déshumanisée » de la situation ; le sort des pieds-noirs n'était pas sa préoccupation première ; l'arrachement auquel ces accords forçaient les Européens a été d'une extrême violence - les associations de rapatriés et le choc des mémoires le rappellent. De Gaulle n'a pas pris en compte le drame que vivaient les harkis en Algérie et en France bien qu'il s'inquiétait de leur sort dans les conseils des ministres ; il a pris la mesure des drames sur place en Algérie : « L'essentiel est de faire ce que nous pouvons pour la bonne administration du pays et pour la sécurité des gens. Nous devons protéger les vies humaines. »⁸ Les abandons (le Sahara a été « lâché » par de Gaulle dès septembre 1962 ; la durée d'occupation des bases d'expérimentation nucléaire et spatiale devait être de dix ans, avant d'être réduite à trois ; la base aéronavale de Mers el-Kébir : d'abord en dehors du champ de l'autodétermination, l'occupation française est passée de quatre-vingt-dix-neuf ans à cinquante, puis vingt-cinq pour aboutir à trois ans) l'ont été à des moments choisis par le chef de l'État, lorsqu'il avait l'assurance que les intérêts de la France ne seraient pas desservis. Trop tard si l'on considère qu'à Évian I, le blocage venait du problème du Sahara par exemple ; trop tôt, si l'on pense que la négociation devait accoutumer les partisans de l'Algérie française à un départ certain : cette période intermédiaire n'a pas été suffisamment longue pour que les accords d'Évian soient pleinement et généralement acceptés. Mais encore, les Français auraient-ils pu exploiter le Sahara sans l'accord des Algériens ? Maintenir la souveraineté française n'aurait pas été tenable dans un environnement hostile. Le réalisme du chef de l'État était une carte de son jeu : comment maintenir la présence française, réelle ou supposée ? Comment ne pas reconnaître, in fine, que jamais un Algérien n'admettra que le Sahara ne fait pas partie de l'Algérie⁹ ? Sa vision de l'histoire ne pouvait lui permettre de faire une exception dans le vent des indépendances, pour l'Algérie, tout ou partie. En outre, le facteur temps a joué : de Gaulle était pressé de conclure, c'est ce qui a parfois donné l'impression d'avoir tout lâché. Pourtant, Bernard Tricot, l'un des principaux négociateurs de la délégation française, s'insurge contre l'idée que la France aurait abandonné les pieds-noirs contre le pétrole du

Sahara, c'est, à ses yeux, une injustice : « Sur le papier, il était difficile d'imaginer obtenir davantage. »¹⁰

Ce qui se passe en Algérie après l'indépendance ne regarde plus de Gaulle, affirme-t-il, si ce n'est qu'il veut que les accords de coopération soient mis en place. Déjà, en mai 1962, il a prévenu : « La France ne doit plus avoir de responsabilité dans le maintien de l'ordre après l'autodétermination. Elle aura le devoir d'assister les autorités algériennes. Mais ce sera de l'assistance technique. Si les gens s'entre-massacent, ce sera l'affaire des nouvelles autorités. »¹¹ Les dirigeants de la République algérienne attirent son mépris : ce ne sont pas des révolutionnaires, « seulement des grenouilleurs »¹². Les rivalités entre les personnalités politiques en Algérie, la mise à l'écart de ceux qui avaient négocié avec les Français, de ceux qui avaient « le sens du gouvernement » puis celui des réalités¹³, ont nui au respect des accords d'Évian.

Néanmoins le président de la République a tenu à mener la politique inscrite dans les accords : il a même bien évolué depuis le début des négociations. Alors qu'il avait déclaré au ministre des Affaires étrangères tunisien, Mohamed Masmoudi, que les Algériens auraient l'indépendance s'ils la voulaient, « la contrepartie étant, bien entendu, que la France cessera toute assistance »¹⁴, les accords de coopération montrent l'inverse. Pour le général de Gaulle, la raison d'État domine : il faut respecter les textes signés, il faut honorer les engagements en matière de coopération, en dépit des violences et des atteintes immédiates à ces textes, il faut obliger les fonctionnaires à rester ou à retourner en Algérie¹⁵. Était-ce un remords ? De Gaulle a fait preuve d'une

¹⁰ Bernard Tricot, Mémoires, p. 155 ; le conseiller de l'Élysée ajoute : « Je reconnais que c'était sur le papier : malheureusement, la négociation c'est sur le papier que cela se passe ! »

¹¹ Cf. Alain Peyrefitte, op.cit., Conseil des ministres du 24 mai 1962, p. 136

¹² Ibid., Conseil des ministres du 25 juil. 1962, p. 194.

¹³ Selon le mot de Bernard Tricot, Mémoires, p. 180.

¹⁴ CHSP, papiers Michel Debré, 2 DE II, compte rendu de l'entretien entre le général de Gaulle et Mohamed Masmoudi, mercredi 8 fév. 1961.

¹⁵ Conseil des ministres du 18 juillet 1962, le chef de l'État exige que les fonctionnaires des Finances, ceux de l'Éducation nationale et de la Santé

⁸ Cf. Alain Peyrefitte, op.cit., Conseil des ministres du 25 juil. 1962, p. 194.

⁹ C'est ce qu'il avait dit lors de sa conférence de presse du 5 septembre 1961, lorsqu'il a décidé d'accepter la souveraineté algérienne sur le Sahara.

particulière indulgence à l'égard des Algériens, au risque de voir la coopération, non pas comme un échange, mais comme une opération à sens unique, d'autant que l'aide apportée par la France a été particulièrement importante : soixante-douze accords de coopération ont été établis en moins de dix ans¹⁶. Cette aide, jugée excessive par certains, fait partie de la vision politique plus large du général de Gaulle qui entend placer le pays au premier plan dans l'aide au Tiers-Monde, lui donnant une dimension nouvelle : de coloniale, la France devient « tiers-mondiste ».

Pour les Algériens :

« une construction néocolonialiste à rejeter »

Les négociateurs de la délégation du FLN ont travaillé avec une réelle détermination, parfois gênés par les rivalités internes au FLN et l'ALN, davantage sans doute qu'avec les délégués du gouvernement qu'ils ont vite appris à connaître. Leurs relations étaient, sinon cordiales, au moins confiantes. Il a fallu cependant négocier pied à pied, lâcher au bon moment - l'art de la négociation était parfaitement maîtrisé par les deux délégations. Les représentants du FLN ont eu le sentiment justifié, d'avoir fait un bon travail, mais par la suite, ils n'étaient plus au pouvoir pour appliquer les accords.

Les membres de la délégation du GPRA reconnaissent qu'ils ont obtenu davantage qu'ils espéraient ; Bentobbal le rappelle : « À mon avis, nous avons eu beaucoup plus que nous n'avions demandé. Les accords d'Évian, c'est un document historique complet, détaillé, très riche. »¹⁷ Inévitablement, son point de vue ne fait pas l'unanimité : aux yeux de beaucoup d'Algériens, en dehors de la délégation d'Évian, les accords sont le résultat d'une production néocolonialiste ; ils ne peuvent donc être

respectés et appliqués¹⁸. D'ailleurs, dès 1958, Belhocine, le secrétaire général de Saad Dahlab, alors ministre des Affaires extérieures, avait affirmé que les traités ne sont valables que jusqu'à nouvel ordre : après la signature des accords, il n'a pas changé d'avis ; comme député, il participe à la rédaction de la loi sur la citoyenneté algérienne en 1963 dans un sens très restrictif, ne l'accordant qu'à ceux qui ont des ancêtres musulmans, excluant alors les Européens susceptibles de la demander¹⁹. Ben Khedda, le président du dernier GPRA, se réjouit d'avoir réussi « à déloger du territoire national un million d'Européens, seigneurs du pays »²⁰, mais il tenait à l'application des accords. Ben Bella qui avait annoncé qu'il les respecterait et avait donné son aval à ses visiteurs à Aunoy, entre la réunion des Rousses et celle d'Évian II, change d'avis et de politique dès juillet 1962, avant de se justifier, en avril 1963, par le fait qu'ils « ne sont pas le Coran »²¹.

Ceci reflète les vives oppositions qui existaient au cours des négociations et se poursuivent après l'indépendance, entre le CNRA et l'État-major de l'ALN qui avait d'ailleurs refusé de voter en faveur du projet d'accord établi aux Rousses ; son objectif était d'acquiescer à l'indépendance et la souveraineté sur l'ensemble du territoire, mais aussi de faire la révolution, d'aboutir au « mariage contre-nature de la faucille et du croissant », selon l'expression de Jean Morin. C'est d'ailleurs inexact, car les Soviétiques ont soutenu le FLN à l'ONU dès 1955, par principe anticolonialiste, mais la plate-forme de la Soummam avait rejeté le communisme et l'URSS entendait ménager la France dans le cadre de la guerre froide. La reconnaissance du GPRA en 1960 a été une reconnaissance de facto seulement, et parce que Paris amorçait des

publique regagnent leur poste ou soient révoqués ; ce qui est impossible selon Georges Pompidou et Louis Joxe (Alain Peyrefitte, op.cit., p. 191-192).

¹⁶ D'après Charles-Robert Ageron, entre 1962 et 1969, elle a constitué de 22 à 28 % des crédits publics et privés accordés au Tiers-Monde (« La signification politique des accords d'Évian », in René Galissot (dir.), op. cit., p. 218).

¹⁷ Djelloul Haya, op. cit., intervention de Lakhdar Bentobbal, p. 221

¹⁸ Gilbert Meyner rappelle que les manuels d'histoire en Algérie insistent dessus (Histoire intérieure du FLN, p. 632-633).

¹⁹ Matthew Connelly, op.cit., p. 350. Le Code de la nationalité de mars 1963 impliquait que les Algériens devaient attester de deux ancêtres musulmans algériens ; ils pouvaient ainsi transmettre la nationalité algérienne à leurs enfants. Les étrangers qui la recevaient ne pouvaient pas la transmettre aux leurs.

²⁰ Benyoucef Ben Khedda, L'Algérie à l'indépendance, la crise de 1962, Alger, éditions Dahlab, 1997, p. 43, cité par Guy Pervillé, « Connaître les accords d'Évian », op.cit.

²¹ Charles-Robert Ageron, « La signification politique des accords d'Évian », in René Gallissot (dir), op. cil, p. 216.

négociations avec lui. Enfin, l'aide matérielle a été essentiellement apportée par le truchement des satellites de Moscou.

En ce sens, la coopération pose un problème : l'Algérie a besoin de soutien, mais comment l'accepter, avec l'aide financière et humaine que cela représente ? Les nationalisations que Ben Bella a faites à partir de 1963 se situent dans la ligne de la révolution, des promesses de la Soummam ; il s'agit alors de défendre une ligne politique plus qu'économique, en nationalisant d'abord les biens vacants, c'est-à-dire la presque totalité des terres et des biens appartenant aux Européens qui n'ont pas la nationalité algérienne, et qui perdent alors champs, appartements, meubles, boutiques, tout ce qui faisait leur vie, sans les indemnités promises, avant la phase de nationalisations économiques opérées par Boumediène à partir de 1972. L'accord établi pour l'exploitation du pétrole a été remplacé en 1965 par une convention pour cinq ans, dans laquelle la notion de droits acquis avait moins d'importance que celle des contreparties ; cette convention a bien fonctionné, jusqu'à la nationalisation du secteur pétrolier en 1971. La révolution de 1965 et le coup d'État de Houari Boumediène ont mis fin officiellement à cette construction qui avait déjà été largement négligée, bafouée.

Les accords ont été violés

La lecture des accords d'Évian montre que le sort des pieds-noirs et des harkis était l'objet de garanties précises. Sur ce point et au-delà de la citoyenneté et des biens acquis et en dépit des arrière-pensées, l'absence de représailles et l'amnistie ont été précisées dans des chapitres particuliers de la Déclaration des garanties, de la sécurité des personnes :

« Nul ne peut être inquiété, recherché, poursuivi, condamné, ni faire l'objet de décision pénale, de sanction disciplinaire ou de discrimination quelconque, en raison d'actes commis en relation avec les événements politiques survenus en Algérie avant le jour de la proclamation du cessez-le-feu. » Deux décrets ont été pris en France, le 22 mars, accordant l'amnistie des infractions commises au titre de l'insurrection algérienne et dans le cadre des opérations de maintien de l'ordre contre l'insurrection. Le non-respect de cette amnistie en Algérie, le massacre des harkis et les enlèvements des Européens principalement, l'un des sujets les plus vifs aujourd'hui encore, font des accords d'Évian

une coquille vide aux yeux de beaucoup. Si la violation des accords a été annoncée et justifiée par des raisons politiques et idéologiques en Algérie - sur le plan économique, il fallait faire la révolution et nationaliser -, elle a suscité des déceptions et une amertume immenses et profondes, chez ceux qui ont dû quitter l'Algérie et des partisans de l'Algérie française, mais aussi de la part des négociateurs français qui, au fil des entretiens, avaient créé une certaine connivence avec leurs homologues algériens. Les responsables français ont parfois fait un rejet de cette Algérie qu'ils avaient contribué à construire : dans ses mémoires, Pierre Messmer, marqué par la guerre civile qui débute en 1991 écrit, en 1998, que l'Algérie est un pays sanguinaire qui lui « fait horreur »²². Ce n'est que treize ans après la signature des accords d'Évian qu'un président de la République se rend en Algérie, Valéry Giscard d'Estaing en avril 1975.

Selon le Quai d'Orsay, au lendemain du départ du général de Gaulle, le bilan des relations franco-algériennes n'est pourtant pas négatif²³417. Paris reste le premier fournisseur et le premier client de l'Algérie ; dans le secteur pétrolier, la France et les sociétés pétrolières françaises s'en sortent bien ; il est vrai que la présence active de l'ancienne métropole vise alors aussi à limiter l'influence de l'Union soviétique sur le plan militaire, économique et culturel. De son côté, l'Algérie profite des coopérants ainsi que des investissements français et de l'aide financière, qui se sont poursuivis après le coup d'État de juin 1965. En revanche, « les promesses d'indemnisation, quand elles existaient, n'ont pas été suivies d'effet. En tout état de cause, les stipulations des accords d'Évian ont été violées par nos partenaires », déplore l'auteur de cette note émanant du quai d'Orsay. Il est vrai que les pieds-noirs ont attendu avant de recevoir des dédommagements : mal accueillis en France, déracinés pour beaucoup il leur a fallu souvent repartir de rien, en attendant le vote de quatre lois d'indemnisation promulguées à partir de 1970, grâce, notamment, à l'activité des associations de rapatriés²⁴.

Ces accords violés, ou non acceptés, se retrouvent aujourd'hui dans les débats des associations et des historiens, mais généralement

²² Pierre Messmer, *Les Blancs s'en vont*, p. 180.

²³ MAE, sous-direction Algérie, note sur les relations franco-algériennes - bilan et perspectives, 26 sept. 1969.

²⁴ Ces lois ont été votées en 1970, 1974, 1978 et 1987.

intégrés dans l'histoire plus large de la guerre d'Algérie, de la torture et du devoir de contrition.

COMMÉMORER : DES MÉMOIRES CONTRADICTOIRES

À Bayonne, le 19 mars 2011, deux manifestations ont eu lieu : l'une à l'appel de la FNACA (Fédération nationale des anciens combattants en Algérie-Maroc-Tunisie) commémorant le cessez-le-feu entré en application le 19 mars 1962, le lendemain de la signature des accords d'Évian ; c'est la date de commémoration que l'Association a choisie dès 1963. L'autre manifestation a été organisée par un comité « anti-19-mars » constitué d'associations d'anciens combattants et de harkis, en opposition, non pas au souvenir, mais au moment choisi pour le commémorer. Pour les premiers, le cessez-le-feu signifie la fin de la guerre, et la cérémonie, ce jour-là, est organisée pour les militaires et les supplétifs « morts pour la France ». Selon les seconds, comme pour toutes les organisations de rapatriés, toutes les victimes civiles et militaires qui ont eu à souffrir directement de la guerre ou de ses suites méritent, en effet, d'être saluées, mais pas le 19 mars qui ne marque pas la paix, mais le début du déracinement, des tortures et des massacres ou des disparitions de harkis et d'Européens qui ont ponctué les premières semaines, voire les premiers mois après le cessez-le-feu. L'Association républicaine des anciens combattants et victimes de guerre (ARAC), fondée dès 1917, commémore aussi le 19 mars, et le justifie dans son appel pour la journée du 19 mars 2011 : « Tous en notre mémoire, citoyens français et algériens, nous gardons l'empreinte de cette guerre qui nourrit notre volonté de paix et de solidarité avec tous les peuples du monde [...]. » Pour sa part, le général de Gaulle ne voulait pas officialiser le 19 mars comme jour de la fin de la guerre, pour une autre raison : commémorer le cessez-le-feu signifiait la fin de la guerre ; or il n'y avait pas eu de guerre, seulement des opérations de maintien de l'ordre²⁵.

Comment commémorer le déracinement, la perte de ses biens, l'abandon des siens dans les cimetières d'Algérie ? Deux mémoires s'opposent, alimentées par des prises de positions et des décisions politiques contraires qui ponctuent ce demi-siècle. S'ajoute la mémoire

qu'en a l'Algérie et la résonance que l'État donne aux accords et au cessez-le-feu.

Plusieurs lois d'amnistie manifestent la volonté de la réconciliation nationale, sans faire l'unanimité : en décembre 1964, 173 membres de l'OAS obtiennent la grâce présidentielle ; en juin 1968, tous les membres de l'OAS sont graciés, mais dans un contexte particulier, celui de Mai 68 : ils sont libérés de prison ou rentrent d'exil comme Georges Bidault ; enfin, en novembre 1982, une loi complète les précédentes, puisque les fonctionnaires condamnés et amnistiés sont réintégrés dans leur grade, ce qui met fin au préjudice qu'ils ont subi depuis la guerre d'Algérie²⁶. Cette loi, voulue par le président Mitterrand, n'a pas fait pas l'unanimité dans son entourage. Beaucoup de socialistes refusent de voter cette loi ; le président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, Pierre Joxe, a même voulu démissionner ; seul l'article 49-3 de la Constitution a permis au Premier ministre, Pierre Mauroy, de faire passer cette loi à laquelle tenait François Mitterrand : par cet article, la responsabilité du gouvernement est engagée lors d'un vote qui est utilisé pour faire passer en force une loi, sous peine de démission du gouvernement, de provoquer une crise ministérielle. Sans doute, Pierre Joxe garde-t-il alors en mémoire le travail de son père, mais surtout, il a toujours été favorable à l'indépendance de l'Algérie.

Le débat reste animé à l'Assemblée nationale au fil des années, ainsi que le montre celui qui s'est déroulé le 2 décembre 2003, deux jours avant une commémoration officielle qui doit avoir lieu 5 décembre devant le mémorial du Quai Branly, au sujet de l'indemnisation des rapatriés et de leurs enfants, et de la date la mieux appropriée pour la commémoration. Ce débat n'est qu'un exemple, il n'est pas nécessairement le seul représentatif du problème des mémoires et des commémorations. Il a lieu. Bien que peu fréquenté par les « ténors » de la vie politique, il dure de longues séances et est caractérisé par les dissensions classiques entre partis politiques. Le consensus est net sur la nécessité urgente d'indemniser les rapatriés, pieds-noirs et harkis et a abouti à une réponse positive du pouvoir pour les rapatriés²⁷ et sur le fait

²⁶ Pierre Joxe, Cas de conscience, p. 71 -90

²⁷ Cependant, un acteur de la négociation, Bernard Tricot, favorable à l'aide aux rapatriés, reste sévère à leur égard. Trente ans plus tard, il écrit que certains Français d'Algérie n'avaient pas pris les mesures adéquates pour améliorer le

²⁵ Cf. Benjamin Stora, La Gangrène et l'oubli, p. 222.

que le 19 mars ne marque pas la paix et que, sur ce point, les accords d'Évian ont été inefficaces. En écho aux propos du député socialiste Kléber Mesquida : « Les accords d'Évian [...] imposaient le cessez-le-feu. Et pourtant combien de sang a coulé après cette date ! »²⁸ Lionel Luca, député UMP des Alpes maritimes, prend la parole : « Plus de quarante ans après, il est temps que justice soit rendue à toutes les victimes de la raison d'État et de la falsification historique. Les Français d'Algérie n'ont pas été défendus comme ils auraient dû l'être. La fusillade de la rue d'Isly et le massacre d'Oran en sont les tragiques illustrations. Les Français d'origine algérienne engagés dans l'armée française comme supplétifs n'ont pas non plus été protégés comme ils auraient dû l'être, et les survivants ont été mis à l'écart dans un pays qu'ils ne connaissaient pas », preuve que les violences ont continué. Au demeurant, les propos échangés sont significatifs du regard porté sur les événements, quand les députés de droite et de gauche se lancent le reproche mutuel de n'avoir pas agi assez tôt, assez bien, pour une meilleure date de commémoration, les députés et les associations, à quelques exceptions près, ne s'opposent pas à la date du 5 décembre plutôt que celle du 19 mars pour la commémoration officielle. Mais la confusion aura longtemps régné.»

Pourquoi ce jour a-t-il été choisi comme jour de commémoration ? Un an auparavant, le 5 décembre 2002, quarante ans après la signature des accords d'Évian et le cessez-le-feu, le président de la République, Jacques Chirac, inaugure un mémorial érigé à Paris, quai Branly. Quelques semaines plus tard, un décret décide de célébrer la mémoire de l'ensemble des morts en Afrique du Nord, Algérie, Tunisie, Maroc, chaque 25 septembre²⁹. C'est finalement le 5 décembre qui est retenu - date de l'inauguration du mémorial³⁰ -, pour commémorer la fin des combats en Afrique du Nord : ce jour n'a aucun rapport avec les événements dont il est question, alors que généralement, les célébrations ont lieu un jour

anniversaire, comme le 11 novembre ou le 8 mai³¹ ; en l'occurrence, la commémoration n'est pas un anniversaire. C'est dire si le souvenir divise encore, après cinquante ans. Le Mémorial national du Quai Branly est érigé « à la mémoire des combattants morts pour la France lors de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie, et à celle de tous les membres des forces supplétives tués après le cessez-le-feu en Algérie dont beaucoup n'ont pas été identifiés », comme le précise l'inscription gravée sur le sol, au pied des trois colonnes du Mémorial ; mais il suscite les oppositions qui se manifestent publiquement, comme celles de Bayonne l'ont montré. Si le nom des soldats et supplétifs morts pour la France est indiqué sur une des trois colonnes du monument, avec le nom des disparus, une autre colonne est réservée aux victimes innocentes, c'est-à-dire celles qui ont succombé lors de la fusillade de la rue d'Isly notamment, le 26 mars 1962, à la suite d'une manifestation déclenchée par l'OAS : « Nous le devons aux familles des victimes. Nous le devons à ces femmes et à ces hommes, morts parce qu'ils n'avaient qu'un seul rêve et un seul espoir : continuer à vivre là où ils étaient nés. »³² Pour beaucoup d'associations, et notamment la Ligue des droits de l'homme, il est injustifié de mettre toutes les victimes sur le même plan. Cependant, une autre plaque précise que « la Nation associe les personnes disparues et les populations civiles victimes de massacres ou d'exactions commis durant la guerre d'Algérie et après le 19 mars 1962 en violation des accords d'Évian, ainsi que les victimes civiles des combats du Maroc et de Tunisie, à l'hommage rendu aux combattants morts pour la France en Afrique du Nord ».

Ces débats reflètent la persistance de la mémoire déchirée, des regrets et de l'amertume. Il suffit d'entendre le témoignage des harkis et de leurs enfants pour sentir à quel point la douleur est profonde : celle des

sort des populations musulmanes sur tous les plans (Mémoires, p. 181-182). 422 JO,

²⁸ débats AN, 2 déc. 2003, intervention du député de l'Hérault, Kléber Mesquida.

²⁹ Décret du 31 mars 2003 instituant une Journée nationale d'hommage aux harkis et autres membres des armes supplétives, JO, 2 avril 2003

³⁰ JO, décret 2003-925, 26 sept. 2003.

³¹ JO, débats AN, 2 déc. 2003, intervention de Rudy Salles, député Nouveau Centre, des Alpes maritimes : « Le 19 mars restera dans l'histoire comme la date d'un accord de paix non respecté, c'est-à-dire d'une défaite. Or, on ne célèbre pas les défaites dans notre pays, pas plus que dans aucun autre pays, à ce que je sache. »

³² Déclaration de M. Hubert Falco, secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants, en hommage aux « morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie, à Paris le 5 décembre 2009, <http://discours.vie-publique.fr/notices/103000021.html>.

combattants, celle de leurs enfants - qui sont arrivés dès 1962, ou dans les années suivantes, longtemps après leurs pères ; celle des femmes souvent illettrées, qui ne parlent pas le français et qui ne savent pas comment retrouver leur mari dans un pays si différent et parfois hostile - et souvent mal reçus par les Algériens arrivés quelques années plus tôt. Les pieds-noirs ont pu s'insérer plus facilement, parce qu'ils avaient de la famille en métropole, parce qu'ils avaient fait des études, ou avaient un savoir-faire professionnel qui leur a été utile. Mais pour tous, c'était un déracinement : la terre, la maison, l'entreprise, le cimetière ou tout simplement les objets quotidiens qu'on a dû laisser « là-bas ».

Pour les partisans de l'indépendance, militants ou non, c'est aussi l'incompréhension face aux populations qu'on ne veut pas plaindre car elles constituent le stéréotype du colon, ou la concurrence sur le marché du travail ; c'est aussi un soulagement car l'Algérie est enfin libre et indépendante, ou parce que les soldats morts sont trop nombreux.

Qu'en est-il en Algérie ? Dès 1962, le 19 mars est proclamé « jour de la victoire » et les célébrations officielles se maintiennent au fil des ans : c'est, sans conteste, une date constitutive de l'État algérien. Cela souligne les positions contraires et déterminées sur un événement essentiel pour l'histoire des deux pays. Les accords d'Évian ont une signification qui va plus loin que ce qu'ils énonçaient. Si la politique de l'Algérie a vite fait fi de nombreux éléments des accords signés, la propagande servait de justification. Celle de Houari Boumediene, par exemple, aux yeux de qui il ne pouvait y avoir de place pour d'autres que les Algériens. L'histoire officielle a divisé la population algérienne en deux : d'un côté, les moudjahidine, qui ont combattu auprès du FLN et au sein de l'ALN et de l'autre, les traîtres, que furent les harkis. L'installation des militaires au pouvoir, avec Boumediene à leur tête en 1965, ne pouvait qu'accentuer les tensions ou la négation des accords d'Évian puisque les militaires ont toujours été opposés à la négociation, puis au texte des accords. Dès lors qu'ils voulaient faire oublier que l'indépendance n'avait pas été gagnée par les armes en 1962, il fallait supprimer tout ce qui pouvait rappeler une entreprise octroyée, néocolonialiste³³ ; cette ligne n'a pas été abandonnée.

Plus tard, le président Bouteflika, ancien moudjahid des maquis de l'Ouest, se rend en France pour une visite d'État du 14 au 17 juin 2000,

pour la commémoration du débarquement de Normandie. Il profite de l'occasion pour évoquer publiquement ces douloureuses pages de l'histoire de l'Algérie, et tient des propos contradictoires. Le 14 juin, devant l'Assemblée nationale, en l'absence de nombreux députés de droite qui refusent de venir l'entendre, Abdelaziz Bouteflika rappelle que « le fait colonial, notamment, ne saurait être ignoré. Sortir des oubliettes du non-dit la guerre d'Algérie, en la désignant par son nom, ou que vos institutions éducatives s'efforcent de rectifier dans les manuels scolaires l'image parfois déformée de certains épisodes de la colonisation, serait un pas encourageant dans l'œuvre de vérité que vous avez entreprise »³⁴, tout en souhaitant que les Maghrébins, présents en France, soient un trait d'union « dynamique et vivant » entre la France et l'Algérie. Deux jours plus tard, le 16 juin, ses réserves sont plus graves : « Je crois que les conditions ne sont pas encore venues pour des visites de harkis en Algérie. C'est comme si on demandait à un Français de la Résistance de toucher la main à un collabo. » Cette image ne peut que marquer les sensibilités » des Français qui n'ont jamais fait l'amalgame entre les collaborateurs et les harkis ; les propos du président éclairent sur le refus de l'amnistie prévue dans les accords d'Évian, si promptement bafoués. Est-ce un « dérapage » alors que la politique de réconciliation nationale en Algérie est lancée par le président après les longues années de guerre civile ? Cinq ans après, à la veille du référendum du 29 septembre 2005³⁵, la question des harkis intervient dans la campagne : le 8 septembre, Abdelaziz Bouteflika déclare, lors d'un rassemblement à Oran, que le traitement des familles de harkis après l'indépendance était « l'une des plus graves erreurs commises dans le passé [... et avait] porté préjudice au pays » ; •• quelques jours plus tard, le 13 septembre, le ministre de l'Agriculture, Said Barkat, reprend l'opinion négative exprimée à Paris plus tôt : « La majorité du peuple algérien est contre la venue des harkis en Algérie car ce sont des traîtres à leur pays et à leur nation. Quant à leurs enfants, ils seront les bienvenus à condition qu'ils reconnaissent les crimes de leurs parents. »

³⁴ Archives INA. Une loi de 1999 a reconnu « les événements d'Algérie » comme une guerre.

³⁵ Le Monde, 17 sept. 2005. En fait, l'amalgame est fait entre les fils de harkis et les membres du Front islamique du Salut, tous étant rendus responsables de la guerre civile des années 1990.

³³ Benjamin Stora, La Gangrène et l'oubli, p. 228-234.

Les guerres et leurs atrocités sont souvent passées sous silence au retour des acteurs à la vie civile ; le temps de la parole est long à s'installer ; c'est le temps de « la guerre ensevelie » selon le mot de Benjamin Stora. Ce qui a été constaté pour les deux guerres mondiales et la déportation se vérifie plus encore pour la guerre d'Algérie : il a fallu attendre 1990 pour que les opérations menées entre novembre 1954 et mars 1962 soient appelées par leur nom en France, « la guerre d'Algérie », tandis que beaucoup plus tôt « la guerre d'indépendance », « la guerre de libération » a été nommée, héroïsée, marquée par l'idéologie et la pression de la dictature militaire. Aussi, n'est-il pas étonnant que les accords d'Évian ne symbolisent pas la fin du conflit. La visite d'État du président Jacques Chirac en mars 2003 en Algérie, et sa Déclaration d'Alger visaient à renforcer les relations bilatérales : « Conscientes de l'extrême densité et de la richesse exceptionnelle des liens multiformes qui les unissent tout en assumant pleinement le legs du passé et soucieuses d'inscrire leurs relations dans une vision novatrice résolument tournée vers le progrès et l'avenir, adossée aux valeurs d'amitié, de solidarité et de coopération, la France et l'Algérie veulent s'engager dans la construction d'un avenir partagé. »

L'impossibilité que se mette en place le traité d'amitié franco-algérien, promis, abandonné, réactivé, mais jamais signé, trouve en partie ses racines dans l'échec relatif des accords d'Évian, ou plus exactement de leur application trop partielle.

Quatrième de couverture

Le 18 mars 1962, la signature des accords d'Évian met fin à la guerre d'Algérie. Cet ouvrage se propose, non pas de faire l'histoire de cette guerre, mais de comprendre comment elle s'est terminée.

Après avoir brièvement rappelé l'histoire singulière qui unit l'Algérie et la France, et les jalons du conflit, Chantai Morelle concentre son analyse sur les étapes du processus de sortie de guerre et donne toute la place aux deux principaux protagonistes : de Gaulle et le FLN.

C'est à partir du retour au pouvoir de De Gaulle en 1958 que tout semble se nouer. Bien qu'il n'ait pas de politique clairement établie au départ, la fermeté de ses propos, à partir de son annonce de l'autodétermination en septembre 1959, donne une première indication quant à la manière dont il veut organiser cette sortie de guerre, jusqu'à la négociation qu'il entend mener à travers son ministre d'État, Louis Joxe - mais sur laquelle il veille de très près.

En suivant les longues discussions menées par les délégations françaises et algériennes, Chantai Morelle évoque toutes les embûches qui ont dû être franchies avant de pouvoir enfin parvenir à la paix. L'ouvrage développe les étapes mouvementées de ces pourparlers, dans le contexte de violences terroristes perpétrées par le FLN, comme par les partisans de l'Algérie française, dont l'OAS à partir de 1961.

Dans un récit prenant, l'auteur montre également comment se sont déroulés les derniers mois de la présence française entre mars et décembre 1962, la poursuite des attentats, en France et en Algérie, les départs massifs des pieds-noirs et des harkis, ainsi que leur difficile arrivée en France, avant d'évoquer l'amorce des relations diplomatiques et de coopération entre les deux pays. Enfin, après avoir dressé le bilan des accords, l'auteur se livre à une réflexion sur la mémoire de cette guerre d'Algérie.

Chantai Morelle, agrégée et docteur en histoire, a été chargée des études et recherches à la Fondation Charles de Gaulle. Elle a publié notamment *De Gaulle, le gaullisme et les gaullistes* (A. Colin), *Louis Joxe, diplomate dans l'âme* (André Versaille éditeur) et *Le Gaullisme pour les Nuls* (Éditions First).

www.andreversailleediteur.com

Mars 2012

22,90 €